

1^{er} trimestre 2018
N°73



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

6900 Marche-en-Famenne

11/489

P501160



Bulletin de liaison

 **inclusion** lgsbl
Sud Luxembourg

Bonjour à tous et à toutes,

Nous ouvrons ce premier périodique de l'année par un coup d'œil dans le rétro avec le rappel de nos activités en 2017. L'an dernier, nous avons vécu de très bons moments dont la journée du lundi de Pentecôte que nous reprogrammons en 2018.

Dans l'immédiat, pour la journée de la trisomie de ce 21 mars, Inclusion nous propose un grand partage de photos, de bonheur tout simplement.

Moins réjouissante, l'aventure de Ionela victime punie doublement. Nous sommes très touchés par son histoire. Inclusion a réagi par une carte blanche que nous vous livrons en intégralité. Espérons que ces réactions et la médiatisation fassent progresser sa situation et modifient l'attitude des institutions.

Comme d'habitude, ce premier périodique de l'année est aussi l'occasion de vous réclamer votre cotisation.

Bonne lecture

Nos activités de 2017

Petit compte rendu

Edition du périodique:

5 périodiques ont été distribués en 2018

65 exemplaires 4 t 2016-->1-2-3-4 t 2017

A découvrir sur notre site <https://inclusionlux.wordpress.com/periodique/>

Réunions

Nombreuses réunions pour relancer la section et organiser 2 activités.

Ces réunions ont généralement lieu à Bastogne dans les locaux de l'ASBL saperlipopette. Elles rassemblent entre 5 et 10 personnes.

On s'est retrouvé le 8 mars, le 25 avril, le 8 mai, le 21 aout, le 23 octobre et le 13 décembre (AG)

Deux activités pour favoriser les rencontres de familles

- 5 juin

Journée à Bastogne

Apéro, bbq pain saucisse, jeux en bois, promenade à dos d'âne

Une cinquantaine de personnes.

Super!

- 1 octobre

Journée à Bettembourg

Visite du parc: animaux, plaines de jeux... , sandwich, boisson

Une vingtaine de personnes

Les familles présentes (mais trop rares) étaient enchantées de cette journée passée ensemble.



Et nos projet pour 2018

3 activités sont déjà programmées pour cette année.

Lundi de Pentecôte

Fort de notre belle réussite de l'an dernier, nous refaisons notre journée du lundi de Pentecôte.

Nous vous invitons donc le **21 mai** au centre d'Animalaine à Bizory (Bastogne) pour vivre ensemble un moment convivial.

On ne change pas une bonne recette. Mêmes ingrédients: apéritif, pain-saucisse (on en prévoit un peu plus), desserts préparés par tous, jeux, plaine de jeux pour les enfants, animaux...

Journée des familles

Nous n'organiserons pas de seconde journée comme l'an dernier à Bettembourg puisque Inclusion organise sa grande journée des familles chez nous , dans notre province.

Nous vous fixons donc rendez-vous le **23 septembre à la Ferme de Monceau** pour une grande journée festive où nous aurons l'occasion de nous retrouver et rencontrer bien d'autres familles ainsi que tout le staff d'Inclusion.

Soirée d'information

« La fratrie » tel est le thème de la soirée d'information prévue en automne.



Journée mondiale de la trisomie

À l'occasion de la journée mondiale de la trisomie 21, qui aura lieu le 21 mars 2018, Inclusion Down, Inclusie Vlaanderen et Downsyndroom Vlaanderen lancent une campagne d'affichage sur le thème de Lucie, tout simplement.

Lucie, tout simplement c'est un livre pour enfant qui raconte la vie d'une petite fille porteuse de trisomie 21. L'ouvrage évoque le quotidien de toute la famille : souvent vivant, parfois fatigant mais toujours heureux !

L'objectif de la campagne ?

Partager des photos de vos enfants et de vos proches porteurs de trisomie 21.

Partager du bonheur, tout simplement.

Vos photos seront insérées dans l'affiche réalisée pour la campagne avec la photo

et [le nom de la personne], tout simplement.

Envie de participer ?

1/ Envoyez vos photos à Emeline Caron, à l'adresse eca@inclusion-asbl.be au format .jpg avec le nom de la personne qui figure dessus.

2/ Précisez si vous êtes d'accord pour que votre photo figure sur les pages Facebook d'Inclusion, d'Inclusie Vlaanderen et de Downsyndroom Vlaanderen.

3/ Une fois la photo insérée dans le cadre, nous vous renvoyons l'affiche que vous pourrez diffuser sur les réseaux sociaux, dans votre entourage

et l'imprimer chez vous pour l'afficher dans les lieux de votre choix. Il y aura une version en français et en néerlandais.

4/ Pour l'occasion et pour avoir encore plus de visibilité, nous avons réalisé une image que vous pouvez mettre en photo de couverture sur Facebook.

Mathieu, tout simplement

Retrouvez toutes les photos sur

Campagne réalisée par

21 mars > journée mondiale de la trisomie 21

21 maart > wereld downsyndroom dag

Editeur responsable : M. Piquis - Inclusion asbl - Avenue Albert Clauvel 24 - 1030 Schaerbeek

<https://www.facebook.com/inclusionasbl/>



Vacances, temps de répit

Traditionnellement à cette période, il est grand temps de penser aux vacances (si ce n'est déjà trop tard). De nombreuses associations proposent des séjours ouverts ou réservés aux personnes handicapées. Rappel des coordonnées de quelques organisations

- Ferme du Monceau, 12 6642 - Juseret (Vaux-sur-Sûre)
061 25 57 51 info@fermedumonceau.be
<http://www.fermedumonceau.be>
- Scout extension - Unité Saint-Camille (Masculine) de Bastogne Anne-Laure Bourcy (Akéla) tél. 0479 21 21 66
akela@lextension.be
- Mutualité chrétienne :

Séjours spécifiques pour les adultes:

www.alteoasbl.be 063 21 17 38

Intégration d'enfants moins-valide dans les plaines

www.jeunesseetsante.be 063 211 721

- Mutualité socialiste:

Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH)

www.asph.be 061 23 11 37

- Compagnons bâtisseurs

Olivier GUIOT vlh@compagnonsbattisseurs.be 084 31 44 13

<https://compagnonsbattisseurs.be/projets-en-belgique/volontariat-loisirs-handicap/>



Accueil et hébergement des personnes avec un handicap : faut-il se taire pour garder sa place ?

Vous trouverez ci-dessous la réaction de trois associations représentatives des personnes en situation de handicap, l'[AP³](#), l'[APEPA](#) et [Inclusion](#), concernant la récente affaire d'attentat à la pudeur sur Ionela, une résidente du centre Andage à Bastogne.

Le 23 février dernier, [RTL TVI ouvrait son édition du journal de 19h](#) avec une histoire interpellante, celle de Ionela, une jeune femme avec un handicap intellectuel dont la famille a récemment déposé plainte pour agression sexuelle contre un éducateur du centre de jour qu'elle fréquente. Suite à cette plainte, la direction du service de jour a décidé d'exclure sa résidente. Le motif : rupture de confiance et atteinte à la réputation de l'institution. La foudre s'abat alors sur la famille, incrédule.

Pour la victime présumée (une enquête est en cours), c'est une double peine. Sur le fond de l'affaire, il reviendra à la Justice de se prononcer ; mais le traitement réservé à cette situation soulève de nombreuses questions.

La médiatisation de cette affaire a elle-même quelque chose de symptomatique. Elle nous montre à quel point la communication et la collaboration entre les services d'accueil et les familles est difficile, voire parfois impossible.

Car l'histoire de Ionela, dans le secteur du handicap nous ne la connaissons malheureusement que trop bien. Avec d'autres visages,

d'autres situations. Des résidents ou des parents qui expriment des plaintes, pour des faits plus ou moins graves, et qui se voient exclus de l'institution du jour au lendemain. Parfois, souvent, sans aucune autre solution d'accueil.

Au vu du manque de places et d'alternatives existantes, les familles y pensent à deux fois avant de dénoncer des situations problématiques. C'est donc souvent la loi du silence qui prévaut.

En tant qu'associations de personnes avec un handicap intellectuel, nous sommes particulièrement attentives et sensibles à la qualité de vie de ceux accueillis par ces services.

Leur parole, ainsi que celle de leur famille, doit être entendue, même (et surtout) lorsqu'elle dérange. Elles sont aujourd'hui trop vite et trop facilement exclues si elles expriment leur mécontentement ou critiquent le service qu'elles fréquentent.

De son côté, l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité), qui agréé et subventionne les services, semble désarmée face à ces situations et manque de moyens de sanction adéquats. Si l'Agence estime une situation abusive, elle peut éventuellement suspendre l'agrément du service ou, en dernier recours, le retirer.

Ces mesures manquent le plus souvent leur but ou de proportionnalité : la suspension n'a pas réellement d'impact puisqu'il s'agit simplement de retarder l'octroi du subside alors que le retrait d'agrément signifie la fermeture du service, avec des conséquences directes pour tous ses usagers.

À Bruxelles, la situation est similaire.

En Flandre par contre, l'introduction depuis 2017 du PVF (persoonsvolgende financiering (Que l'on pourrait traduire par « le budget qui suit la personne ») a considérablement changé la donne et renversé le « rapport de force » entre les usagers et les services



d'accueil. Ainsi, au lieu de subventionner directement un service, comme c'est le cas à Bruxelles et en Wallonie, le montant est attribué à la personne. Celle-ci peut donc, lorsqu'elle n'est pas satisfaite de ses conditions d'accueil, en parler plus ouvertement ou, le cas échéant, chercher un autre service.

Bien sûr, cela n'empêchera jamais des abus d'ordre individuel de se produire mais ce système permet d'opérer une sélection des services dysfonctionnels, à condition que l'offre soit suffisamment large pour permettre aux usagers de reporter leur choix sur un autre service de leur région.

Quelles que soient les réponses qui seront apportées, il est urgent qu'une prise de conscience ait lieu et qu'un cadre précis soit établi afin d'empêcher à l'avenir ces exclusions abusives. Trop souvent encore, des familles s'adressent à nos associations parce qu'elles sont victimes de la « toute-puissance » de certaines institutions. Il faut également faire de l'écoute et de la consultation des usagers et de leurs familles une règle générale et non pas une faveur accordée aléatoirement en fonction de la sensibilité de la direction.

À l'heure du débat sur la désinstitutionalisation, il y a certainement une opportunité à saisir afin de redéfinir l'institution et les principes, auxquels on ne peut déroger, qui doivent présider à la vie en collectivité.

Les représentants politiques doivent donc faire preuve de réactivité afin de mettre sur la table des mesures concrètes sans oublier la concertation des personnes en situation de handicap, des familles et des associations qui les représentent.

Retrouver cette carte blanche sur notre site

<https://inclusionlux.wordpress.com/>



Un festival différences incluses où l'on partage la musique, la scène et le bar !!

PAF: 5EUR • GRATUIT POUR LES - DE 12 ANS

FESTIV'ALL TOGETHER

14 AVRIL 2018
DÈS 17:00
CENTRE CULTUREL DE BIÈVRE

APRÈS-MIDI DÉTENTE,
ENFANTS OCCUPÉS!

- ATELIER BIJOUX
- DANSEURS FESTIFS
- ET D'AUTRES SURPRISES!

BIÈRES SPÉCIALES
ALL DAY LONG

SOIRÉE ROCK DIVERSITÉ INCLUSE

- FREAKY OLD NATION**
- THE CHOOLEERS**
- UP TO NOW**
- MOSS ON TREES**

CONTACT & INFO: 04.86.177.701 • FB/FASE21TRISOMIE1

BASE21

Avec : [Freaky Old Nation](#) [Choolers](#) [Division](#) [Up to now](#) [coverband](#)
[Moss on trees](#)



Cotisation 2018

Pourquoi devenir membre ?

Inclusion est un mouvement qui rassemble des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle, leurs proches, les professionnels qui les entourent et, de manière plus générale, des personnes soucieuses du bien-être de la personne en situation de handicap mental.

Inclusion défend et valorise, dans un large esprit de solidarité humaine, la qualité de vie et la participation pleine et entière à la société des personnes porteuses d'un handicap.

L'ASBL comporte 10 sections régionales réparties en Wallonie et à Bruxelles ainsi que 5 sections spécifiques.

L'information systématique des membres est réalisée par deux publications trimestrielles : «Inclusion magazine » éditée par le bureau central et ce « BULLETIN DE LIAISON » édité par la Section Sud-Luxembourg. Elles sont envoyées à tous les membres en ordre de cotisation.

En devenant membre, vous soutenez également l'action d'Inclusion auprès des pouvoirs publics, dispensateurs des subsides nécessaires pour la réalisation des objectifs de l'association.

**Cotisation 2018 25€ à verser sur le compte de
la section BE 09 0000 2016 2357
au nom de ASBL INCLUSION**



Exonération fiscale

**Tout don d'un minimum de 40€
donne droit à une exonération fiscale
envoyée en fin d'exercice.**

✓ C'est la première demande de cotisation pour 2018.
Vous n'avez donc encore rien payé.

www.inclusionlux.wordpress.com/







EDIT. RESP. : Paul MAHY – Rue Sainte-Barbe, 26
6900 Waha

tél 084/34.49.81

mahypaul6@gmail.com